

*Article 21 du Règlement***REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1983

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport annuel du Commissaire aux langues officielles pour l'année civile 1983. Je rappelle aux députés que, conformément à l'article 46 du Règlement, ce rapport est réputé renvoyé en permanence au comité spécial mixte des langues officielles.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES TRANSPORTS

LE PÉAGE SUR LES AUTOROUTES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LAVAL

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, ma déclaration a trait au péage sur les autoroutes dans la région de Ville de Laval. Il s'agit d'une situation unique au Canada. Les usagers paient une taxe que je qualifiais déjà en 1975 d'injuste.

Cette politique représentait pour les Lavallois qui ont à utiliser l'autoroute quotidiennement un coût qui ne pouvait se justifier. L'embouteillage aux postes de péage aux heures de pointe constituait un bouchon à la circulation, ce qui représentait une consommation additionnelle d'essence.

Monsieur le Président, en 1975 je n'avais pas l'intention de m'immiscer dans une compétence provinciale, à savoir la compétence du gouvernement du Québec. Mais lorsque l'autoroute 13 a été construite à Chomedey, le gouvernement a érigé deux postes de péage à Ville de Laval, section ouest. Avec l'aide du comité antipéage CAP 13, je me suis opposé à cela, et ce à titre de député de Laval, non seulement pour les raisons déjà énumérées, mais aussi parce que le gouvernement du Canada avait contribué à un financement à long terme de 100 millions de dollars, et ce à un taux d'intérêt privilégié, et avait de plus donné une subvention de 30 millions de dollars pour la construction de l'autoroute 13.

Je suis heureux aujourd'hui de me joindre aux 120,000 Lavallois qui ont signé une pétition, et de me joindre aussi à un groupe de députés fédéraux de la région Laval-Laurentides, à un groupe de maires des Laurentides et au Parti libéral du Québec pour exiger l'abolition des postes de péage de Ville de Laval, postes qui ont déjà coûté aux familles lavalloises plusieurs milliers de dollars.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LA HAUSSE DES COÛTS DES FACTEURS DE PRODUCTION
AGRICOLE—LA PUBLICITÉ COÛTEUSE DES PRODUITS
CHIMIQUES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, récemment, je suis rentré chez moi, dans ma circonscription, à

2 heures du matin, après une autre réunion. J'ai regardé la télévision pendant un moment. Ce soir-là, une annonce du liquide désherbant vaporisé de marque «Hoe Grass», diffusée sur un des réseaux, a particulièrement retenu mon attention. Il m'a semblé inhabituel et déplacé qu'on diffuse une réclame de ce type par le biais d'un média aussi coûteux, que les agriculteurs ont très peu de chances de regarder. J'ai conclu que cette publicité ne pouvait présenter un avantage que pour l'entreprise de produits chimiques, lui permettant de déclarer des dépenses d'exploitation.

Le week-end dernier, trois agriculteurs se sont plaints, séparément, de la publication d'annonces en couleur de produits chimiques agricoles sur de pleines pages de leurs quotidiens. Ils savaient que c'était eux qui, en fin de compte, payaient pour cette publicité coûteuse. Deux de ces agriculteurs m'ont signalé qu'ils songeaient à ne plus se servir d'engrais et de liquides désherbants vaporisés afin de réduire leurs frais d'exploitation. J'invite donc les entreprises à réduire leurs frais, de façon à pouvoir offrir aux agriculteurs de plus grands avantages économiques.

Les coûts des facteurs de production agricoles ont augmenté de 115 p. 100 entre 1976 et 1982. Agriculture Canada a estimé que ces coûts de production vont augmenter encore de 110 p. 100 entre 1981 et 1986. La facture pour les engrais, qui atteignait 661 millions de dollars en 1978, est passée à 1,040 millions en 1982, une augmentation de 57 p. 100.

Les faillites d'exploitations agricoles ayant augmenté de 19 p. 100 en 1982, il importe que la Chambre exhorte tous les secteurs de l'économie agricole à réduire les coûts de leurs facteurs de production, à commencer, par exemple, par les frais de publicité . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LES CORPORATIONS

LES AUTORISATIONS DEMANDÉES POUR OBTENIR DES
RENSEIGNEMENTS SUR LES COTES DE CRÉDIT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, j'ai ici trois formulaires de demande de carte de crédit qui ont tous été choisis au hasard et qui vont tous à l'encontre de l'esprit de la loi sur la vie privée. Le premier vient de Canadian Tire et dit ceci:

J'autorise Canadian Tire Acceptance Limited à obtenir des renseignements sur ma cote de crédit et à échanger de tels renseignements avec tout organisme d'établissement des cotes de crédit ou toute personne ou société avec qui j'ai déjà ou je compte avoir des relations financières.

Le deuxième provient d'Esso et dit ceci:

... et j'autorise la réception et l'échange de renseignements sur ma cote de crédit.

Le troisième vient de Visa, par l'intermédiaire de la Banque canadienne impériale de commerce, et dit ceci: